

Fisheries and Oceans Canada / Pêches et Océans Canada
ADDENDUM FOUR / ADDENDUM QUATRE
May 14, 2020 / 14 mai 2020
F5211-200038

Vessel Charter - Quebec Region, conducting acoustic science and hydrography services / Affrètement de navires - Région du Québec, prestation de services de science acoustique et d'hydrographie

Date Received from Procurement: May 12, 2020		
Item #	Question from Bidder	Response from DFO
15	<p>Can Canada please clarify the rationale for Mandatory Criteria No. 19, Annex F, namely, the requirement that the vessel have a cruise speed of no less than 14 knots? Is there a specific reason a cruise speed of 14 knots is required?</p> <p>We ask because we are aware of several vessels which would otherwise satisfy all mandatory criteria, including those criteria related to science specific operational capabilities (e.g. Mandatory Criteria Nos. 24 and 25), but which have cruise speeds less than 14 knots (most of the vessels in question have cruise speeds of 12 knots). Unless Canada has a specific reason for requiring a cruise speed of 14 knots, we respectfully submit that this requirement is arbitrary given that the vessels' actual operational capabilities depend on many factors other than cruise speed. Again, the vessels in question possess the science specific operational capabilities required under the RFP (e.g. can operate at a speed of 10 to 14 knots in Sea State 5 conditions while performing the required science operations). Accordingly, we recommend that Canada consider relaxing or eliminating Mandatory Criteria No. 19 so as not to eliminate otherwise viable vessel/equipment options and to ensure it receives the most competitive and best value proposals from bidders.</p>	<p>Canada, through this standing offer, wishes to obtain the services of a scientific vessel having the same operational capabilities as that of the vessel used for these purposes by Canada i.e. the CCGS F.G. Creed. However, taking into account the exceptional criteria of this vessel, Canada agrees to relax the mandatory criteria # 19 to 12 knots.</p> <p>DELETE Mandatory Criteria #19) The vessel shall have a cruise speed of no less than 14 knots.</p> <p>INSERT Mandatory Criteria #19) The vessel shall have a cruise speed of no less than 12 knots.</p>
Date Received from Procurement: May 13, 2020		
16	<p>Looking to confirm the submission process for this solicitation. I do not see reference to the ePost Connect service for this solicitation. Can I assume that we are able to send the three separate sections via email to you directly?</p>	<p>Correct, no reference to ePost Connect in this solicitation. Please refer to Part 2 – Bidders Instructions and Part 3 – Bid Preparation Instructions</p>
Date Received from Procurement: May 14, 2020		
17	<p>Also looking for clarity on the closing date. The PDF states May 19 at 2pm Atlantic; however the page on Buy and Sell states May 26. Can you confirm that submission is still due on May 19?</p>	<p>Please refer to addendum #2 noting the closing date changed</p>

--	--	--

Date reçue de l'Approvisionnement : 12 mai 2020

Article	Question d'un soumissionnaire	Réponse du MPO
15	<p>Le Canada peut-il préciser la justification des critères obligatoires n ° 19, annexe F, à savoir l'exigence selon laquelle le navire doit avoir une vitesse de croisière d'au moins 14 nœuds? Y a-t-il une raison précise pour laquelle une vitesse de croisière de 14 nœuds est requise?</p> <p>Nous posons la question parce que nous connaissons plusieurs navires qui, autrement, satisferaient à tous les critères obligatoires, y compris ceux liés aux capacités opérationnelles spécifiques à la science (par exemple, les critères obligatoires nos 24 et 25), mais qui ont des vitesses de croisière inférieures à 14 nœuds (la plupart des navires en question ont une vitesse de croisière de 12 nœuds). À moins que le Canada n'ait une raison précise d'exiger une vitesse de croisière de 14 nœuds, nous estimons respectueusement que cette exigence est arbitraire étant donné que les capacités opérationnelles réelles des navires dépendent de nombreux facteurs autres que la vitesse de croisière. Encore une fois, les navires en question possèdent les capacités opérationnelles spécifiques à la science requises dans le cadre de la DDP (par exemple, peuvent fonctionner à une vitesse de 10 à 14 nœuds dans des conditions d'état de mer de force 5 tout en effectuant les opérations scientifiques requises). Par conséquent, nous recommandons que le Canada envisage d'assouplir ou d'éliminer les critères obligatoires n ° 19 afin de ne pas éliminer les options de navire / équipement autrement viables et de s'assurer qu'il reçoit les propositions les plus compétitives et les plus avantageuses des soumissionnaires.</p>	<p>Le Canada, par cette offre à commande, souhaite obtenir les services d'un navire scientifique ayant les mêmes capacités opérationnelles que celles du navire utilisé à ces fins par le Canada i.e. le NGCC F.G. Creed. Toutefois, compte-tenu des critères exceptionnelles de ce navire, le Canada accepte d'assouplir le critère obligatoire #19 à 12 nœuds.</p> <p>SUPPRIMER Critères Obligatoires #19) Le navire doit avoir une vitesse de croisière d'au moins 14 noeuds.</p> <p>INSÉRER Critères Obligatoires #19) Le navire doit avoir une vitesse de croisière d'au moins 12 noeuds.</p>

Date reçue de l'Approvisionnement : 13 mai 2020

16	<p>Nous désirons confirmer le processus de soumission de cette demande de soumissions. Je ne vois aucune référence au service ePost Connect pour cette sollicitation. Puis-je supposer que nous pouvons vous envoyer directement les trois sections distinctes par e-mail?</p>	<p>Exact, il n'y a aucune référence à ePost Connect dans cette sollicitation. Veuillez-vous référer à la Partie 2 - Instructions aux soumissionnaires et à la Partie 3 - Instructions pour la préparation des soumissions.</p>
----	--	--

Date reçue de l'Approvisionnement : 14 mai 2020

17	<p>Nous cherchons aussi à clarifier la date de clôture. Le PDF indique le 19 mai à 14 h, Atlantique; cependant, la page sur les achats et les ventes</p>	<p>Veuillez-vous référer à l'addenda # 2 en notant que la date de clôture a changé.</p>
----	--	---

	indique le 26 mai. Pouvez-vous confirmer que la soumission est toujours due le 19 mai?	